



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Cinquante-neuvième session
24-30 avril 2003
Bangkok

**QUESTIONS ET FAITS ÉMERGENTS AU NIVEAU RÉGIONAL:
GESTION DE LA MONDIALISATION**

(Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire)

**RAPPORT DU GROUPE DIRECTEUR DU COMITÉ DE LA
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE SUR
SA QUATORZIÈME SESSION**

RÉSUMÉ

À sa quatorzième session, tenue à Bangkok en décembre 2002, le Groupe directeur a, après discussion, fait des recommandations sur les questions suivantes: a) commerce international et investissements en Asie du Sud et en République islamique d'Iran: problèmes et politiques aux échelons national et sous-régional; b) coopération intra-sous-régionale et inter-sous-régionale pour le renforcement des courants d'échanges commerciaux et d'investissements dans le contexte du développement de l'Asie du Sud et de la République islamique d'Iran; c) développement de l'entreprise privée pour promouvoir les exportations; et d) organisation des travaux futurs compte tenu du nouvel appareil de conférence de la Commission.

Une réunion-débat s'est tenue sur les questions suivantes: a) signification de la mondialisation et du système commercial multilatéral pour les petits pays en développement géographiquement isolés (pays sans littoral et pays insulaires); b) promotion des échanges commerciaux et des investissements intrarégionaux: enseignements à tirer de l'expérience de l'AFTA; et c) réduction de la fracture numérique en Asie et dans le Pacifique: politiques et stratégies aux échelons national et régional.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS, CONCLUSIONS ET DÉCISIONS.....	1
II. TRAVAUX DE LA RÉUNION DU GROUPE DIRECTEUR	4
A. Commerce international et investissements en Asie du Sud-Est et en République islamique d'Iran: problèmes et politiques aux échelons national et sous-régional.....	4
B. Coopération intra-sous-régionale et inter-sous-régionale pour le renforcement des courants d'échanges commerciaux et d'investissements dans le contexte du développement de l'Asie du Sud et de la République islamique d'Iran.....	6
C. Développement de l'entreprise privée pour promouvoir les exportations	8
D. Réunion-débat sur une série de questions concernant la réalisation d'un développement économique national et sous-régional soutenu	10
E. Organisation des travaux futurs compte tenu du nouvel appareil de conférence de la Commission.....	12
F. Questions diverses	12
III. ORGANISATION DE LA SESSION.....	12
A. Ouverture et durée	12
B. Participation	13
C. Élection du bureau.....	13
D. Ordre du jour et organisation des travaux	13
E. Adoption du rapport	13

I. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS, CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

Point 4 de l'ordre du jour

1. Le Groupe directeur a pris acte des recommandations figurant dans le document E/ESCAP/SREC(14)/1/Rev.2 touchant les politiques nationales et sous-régionales visant à renforcer le commerce et les investissements en Asie du Sud et en République islamique d'Iran, et il a noté que ces recommandations pouvaient aussi s'appliquer à d'autres sous-régions. Il a recommandé que la CESAP continue d'aider les pays de la sous-région et de l'Asie et du Pacifique en général, par le renforcement des capacités nationales en matière de commerce et d'investissement, surtout les pays les moins avancés (PMA) et les pays à économie en transition.

2. Il s'est inquiété que quelques pays – en particulier les PMA – se heurtent à divers obstacles sur la voie de l'accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et il a engagé la communauté internationale et les institutions multilatérales – la CESAP notamment – à les soutenir et à traiter prioritairement cette question.

3. Il a engagé la CESAP à continuer de donner priorité à l'application de la résolution 57/5 du 25 avril 2001 sur l'intégration des pays en développement et des économies en transition d'Asie et du Pacifique au système commercial international. Il a félicité le secrétariat de ses activités en la matière, et en particulier de l'organisation de cours sur les politiques commerciales et d'activités diverses menées en coopération avec des organismes tels que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'OMC.

4. Tout en reconnaissant qu'il importait de s'intégrer à l'économie mondiale et que le commerce international et les investissements avaient beaucoup à voir avec le développement économique national, le Groupe directeur a insisté sur des politiques nationales incitatives et appropriées, facteurs de stimulation du commerce et des investissements, et plus particulièrement sur le rôle et la participation du secteur privé.

Point 5 de l'ordre du jour

5. Conscient des grandes possibilités de développement du secteur des services dans divers pays de l'Asie du Sud, le Groupe directeur a recommandé de renforcer la coopération intra-sous-régionale et inter-sous-régionale de manière à réaliser les complémentarités et susciter la collaboration. On pouvait en particulier envisager de promouvoir et de commercialiser la sous-région comme constituant une destination touristique à elle seule.

6. Le Groupe directeur a noté que les arrangements et accords commerciaux, régionaux et bilatéraux, pouvaient être un élément essentiel de la libéralisation des échanges et des investissements pour autant qu'ils provoquent une création nette de flux commerciaux et venaient compléter le système commercial multilatéral et son évolution en s'y conformant. Là, le succès dépendait au bout du compte d'une volonté politique et d'engagements fermes.

7. On a fait remarquer que les exportations des pays de l'Asie du Sud se heurtaient à des obstacles analogues. Il serait donc souhaitable que ces pays élaborent un programme et des positions communs en vue des négociations commerciales multilatérales.

8. Le Groupe directeur a reconnu la part substantielle du commerce frontalier en Asie du Sud; il a recommandé d'officialiser ce commerce et de développer les infrastructures propres à le faciliter.

9. Vu l'importance de bons systèmes de bases de données pour le développement du commerce intrarégional, en particulier pour ce qui était des petites et moyennes entreprises (PME), il a été demandé à la CESAP ainsi qu'aux gouvernements et aux chambres de commerce de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) de créer et d'échanger des systèmes d'information commerciale électroniques.

10. Il a également été demandé à la CESAP d'accroître son assistance technique au bénéfice des pays d'Asie du Sud, en coopération avec les autres institutions multilatérales et régionales concernées, en matière de renforcement des capacités de négociation des traités bilatéraux relatifs au commerce et aux investissements, et aussi son assistance technique concernant d'autres domaines commerciaux et les mesures de facilitation du commerce se rapportant notamment à la gestion efficace des nouvelles formes de protectionnisme que sont les obstacles non tarifaires, sanitaires, phytosanitaires et autres obstacles techniques au commerce.

11. Comme diverses organisations régionales et sous-régionales opéraient en Asie et dans le Pacifique, en particulier l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Organisation de coopération économique (OCE), la SAARC, la Coopération économique Bangladesh-Inde-Myanmar-Sri Lanka-Thaïlande (BIMST-EC), l'Accord de Bangkok et l'Organisation de coopération de Shanghai, le Groupe directeur a recommandé que la CESAP encourage proactivement et développe la coopération et la concertation interinstitutions dans les domaines du commerce et de l'investissement.

Point 6 de l'ordre du jour

12. Le Groupe directeur, conscient du rôle majeur du secteur privé – en particulier du rôle des PME – au regard du développement économique et de sa contribution aux exportations, a recommandé d'utiliser les systèmes d'incubation des activités entrepreneuriales et des technologies, ceux-ci constituant l'un des meilleurs moyens de promouvoir les PME. Il a souligné que la CESAP pouvait encore développer ses activités dans ce domaine.

13. Il a reconnu l'importance du secteur rural et des PME rurales et, comme beaucoup de PME étaient dirigées par des femmes, il a insisté sur le caractère prioritaire de l'autonomisation des femmes dans les zones rurales. Il a recommandé que la CESAP mette en place des programmes de formation des femmes à l'entreprise, programmes qui seraient ciblés sur la population féminine rurale.

14. Afin de développer le secteur privé au niveau sous-régional, il importait de pratiquer la coopération économique sous-régionale non seulement au niveau des pouvoirs publics mais aussi au niveau du secteur privé – c'est-à-dire entre chambres de commerce d'Asie du Sud.

Point 7 de l'ordre du jour

15. Le Groupe directeur a relevé que la mondialisation offrait des possibilités aux petits pays, notamment aux pays sans littoral ou isolés par l'insularité. La mondialisation créait des possibilités commerciales et permettait à ces pays de se développer économiquement en étant moins tributaires de leur marché relativement exigü. Toutefois, la mondialisation s'accompagnait aussi de difficultés qui, si l'on y ajoutait les problèmes structurels d'ordre interne, faisaient obstacle à une réelle diversification des petites structures d'exportation de produits de base. Le Groupe directeur a estimé que ces pays pourraient chercher à exploiter de façon durable les possibilités offertes par l'écotourisme, et il a félicité le Bhoutan de l'action menée dans ce sens. Les pays en question pouvaient mener une action soutenue pour ajouter localement de la valeur à leurs ressources primaires.

16. Le Groupe directeur a convenu que la libéralisation des échanges dans le cadre d'arrangements commerciaux régionaux pouvait tirer parti des réussites de la Zone de libre-échange de l'ASEAN (AFTA) tout en prenant en compte les situations et caractéristiques concrètes de chaque pays et sous-région. On a noté qu'une des raisons du succès de l'AFTA tenait à une ferme volonté politique et à la recherche du consensus.

17. Le Groupe directeur a convenu qu'il était extrêmement coûteux de s'intégrer à la société mondiale de l'information mais qu'il était économiquement et socialement encore plus coûteux de ne pas le faire. Cela étant, il fallait tâcher de réduire la fracture numérique en s'intéressant tout particulièrement aux groupes marginalisés, tels que les pauvres des zones rurales, les analphabètes et les personnes non qualifiées, les femmes et les minorités ethniques).

18. Le Groupe directeur a pris note en s'en félicitant des récentes réformes de la CESAP, où l'on avait établi une division spécialement chargée des technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi que des activités de la CESAP dans le domaine des TIC – notamment la conférence (récemment coorganisée avec la CNUCED) sur les stratégies du commerce électronique au service du développement, conférence qui avait abouti à une déclaration appelée à servir de contribution à la Conférence régionale asiatique en vue du Sommet mondial de la société de l'information, prévue à Genève en 2003. Le Groupe a noté à cet égard l'importance de la participation du secteur privé au développement des TIC et de la collaboration des Nations Unies avec ce secteur dans le cadre du «Pacte mondial». L'Équipe spéciale de l'ONU sur les technologies de l'information et de la communication avait désigné Media Lab Asia comme secrétariat technique chargé du réseautage entre les universités, les entreprises et les ONG. Les membres de la CESAP devraient tirer pleinement parti de cette initiative.

II. TRAVAUX DE LA RÉUNION DU GROUPE DIRECTEUR

A. Commerce international et investissements en Asie du Sud-Est et en République islamique d'Iran: problèmes et politiques aux échelons national et sous-régional

19. Le Groupe directeur était saisi du document E/ESCAP/SREC(14)/1/Rev.2 intitulé «Commerce international et investissements en Asie du Sud-Est et en République islamique d'Iran: problèmes et politiques aux échelons national et sous-régional» qui a été présenté par le Chef de la Division du commerce et des investissements de la CESAP. Le représentant de la République islamique d'Iran a fait ensuite des observations.

20. Le Groupe directeur a noté que la mondialisation avait apporté certains avantages à certains pays mais qu'elle créait aussi un certain nombre de difficultés auxquelles tous les pays n'étaient pas également préparés, malgré leurs efforts actuels de libéralisation et de restructuration.

21. Il a été informé, par exemple, que la République islamique d'Iran avait toujours donné une grande importance au rôle du commerce international et, à travers les exportations sur le marché mondial de pétrole comme source d'énergie à bon marché, en avait tiré un grand avantage. Pour se préparer à répondre aux problèmes découlant de l'évolution de l'environnement mondial, qui se caractérisait par un nouveau modèle techno-économique, le pays avait pris différentes mesures allant dans le sens de la libéralisation du commerce extérieur, des investissements et du secteur financier, du développement du secteur privé et de la privatisation, tout en adoptant des réformes administratives et en renforçant le régime juridique dans ces domaines.

22. Le Groupe directeur, conscient des limites imposées à la taille des documents et au nombre de mots, a noté que le document E/ESCAP/SREC(14)/1/Rev.2 contenait des inexactitudes et décrivait parfois certains pays sous un jour injustement défavorable, tandis que certains pays plus petits auraient mérité davantage d'attention. Au sujet de l'Inde, par exemple, on a fait observer que le pays avait en réalité connu des taux de croissance relativement élevés de son PIB et de ses exportations et qu'il progressait régulièrement dans les domaines de la privatisation, du développement des infrastructures et du développement de l'économie du savoir, spécialement dans des secteurs comme les logiciels, les applications des techniques spatiales et les biotechnologies. L'Inde avait des réserves de devises substantielles et ses tarifs douaniers avaient été abaissés au-delà des engagements pris par le pays dans les accords issus des négociations d'Uruguay. Différentes formules d'accords commerciaux bilatéraux, notamment les accords Inde-Thaïlande et Inde-Singapour, étaient à l'étude et le pays envisageait sérieusement la possibilité d'un accord de libre-échange avec l'ASEAN. L'Inde s'était engagée à réduire les tarifs douaniers au niveau moyen des pays de l'ASEAN dans les trois années à venir. On notait donc que l'économie indienne se développait de façon dynamique.

23. Le Groupe directeur a constaté que la cessation progressive de l'Arrangement multifibres créait des difficultés mais aussi des possibilités pour les pays de la sous-région et qu'il ne suscitait pas de «préoccupations» graves, contrairement à ce qu'affirmait le document E/ESCAP/SREC(14)/1/Rev.2. En réalité, on a souligné que certains pays de la sous-région avaient demandé activement l'élimination accélérée de l'Arrangement multifibres. On a admis, toutefois, que les difficultés pouvaient être plus grandes pour certains pays, comme le Népal, que pour d'autres et que l'idée d'une stratégie commune en Asie du Sud dans le domaine des textiles et du vêtement pour l'après-Arrangement multifibres était défendable.

24. Le Groupe directeur a relevé que le document E/ESCAP/SREC(14)/1/Rev.2 semblait préjuger de l'inclusion des «questions de Singapour», notamment des questions d'investissement, dans les négociations relevant du Programme de Doha pour le développement. Il a rappelé que leur inclusion dépendrait d'un consensus exprès entre tous les membres de l'OMC à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC qui aurait lieu à Cancun (Mexique) en 2003.

25. Les aspects non commerciaux en rapport avec l'agriculture devraient être pris dûment en considération dans les négociations se déroulant actuellement dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. L'agriculture était, dans la sous-région, un mode de vie qui fournissait à des populations nombreuses leurs moyens d'existence essentiels, sans provoquer en aucune façon de distorsions des échanges commerciaux. Le Groupe directeur s'est déclaré favorable à l'inclusion des subventions agricoles des pays en développement dans la «boîte verte» déjà créée ou, mieux encore, dans une «boîte du développement» qui serait à créer.

26. Il s'est félicité de la conclusion et du renouvellement récent d'un traité de commerce préférentiel de 1996 entre l'Inde et le Népal et, tout en notant que des accords similaires existaient depuis longtemps déjà entre les deux pays, il a constaté que le traité de 1996 avait contribué particulièrement à la promotion du commerce bilatéral. On a fait remarquer que l'Inde absorbait environ 48 % des exportations du Népal et non pas ce qu'indiquait le document E/ESCAP/SREC(14)/1/Rev.2.

27. Le Groupe directeur a noté les progrès de l'Arrangement préférentiel de la SAARC (SAPTA) qui avait conclu son quatrième cycle de négociations en étendant son champ d'application à un nombre substantiel de produits. Un accord-cadre sur la création d'une zone de libre-échange de l'Asie du Sud (SAFTA) était attendu prochainement.

28. Le Groupe directeur a estimé qu'il fallait assurer l'existence d'un système commercial multilatéral équitable par une application non discriminatoire des règles et des normes de l'OMC. Il fallait notamment améliorer les règles et les procédures d'accession des pays qui demandaient à devenir membres de l'OMC et faire en sorte que toutes les accessions se déroulent à l'abri des partis pris politiques et de toutes autres considérations étrangères au commerce. Le Groupe directeur a souligné l'importance d'une aide de la CESAP et des membres régionaux de l'OMC pour faciliter le processus d'accession pour les pays en général et pour les PMA en particulier.

29. Il a reconnu que le commerce international était la principale source extérieure de financement du développement. Il était donc particulièrement important d'offrir des conditions d'accès au marché améliorées, stables, prévisibles et non discriminatoires et de s'abstenir de tout recours au protectionnisme, qui limitait les avantages comparatifs des exportateurs des pays en développement et des économies en transition. Il était essentiel que les pays développés éliminent les obstacles qu'ils dressaient sous forme de tarifs douaniers et de mesures non tarifaires à l'encontre des exportations des pays en développement, telles que textiles, vêtements, produits agricoles, cuir et produits en cuir.

B. Coopération intra-sous-régionale et inter-sous-régionale pour le renforcement des courants d'échanges commerciaux et d'investissements dans le contexte du développement de l'Asie du Sud et de la République islamique d'Iran

30. Le Groupe directeur était saisi du document SREC(14)/INF.1 intitulé «Intrasubregional and intersubregional cooperation for enhanced trade and investment flows within the context of the development of South Asia and the Islamic Republic of Iran». Un exposé sur le sujet a été suivi d'observations des représentants de la Chine et de la Thaïlande.

31. Le Groupe directeur a été informé que l'Asie du Sud ne représentait que 1,5 % du commerce mondial des marchandises en 2001, mais que les échanges commerciaux à l'intérieur de la SAPTA, qui ne représentaient que 4,5 %, augmentaient rapidement, et qu'il existait de vastes possibilités de développer le commerce intra-sous-régional. En particulier, on a recommandé d'abaisser beaucoup plus les tarifs douaniers dans le cadre de SAPTA/SAFTA et d'adopter la formule de la liste négative, tout en limitant le nombre des articles qui y figureraient.

32. Il était important aussi de développer l'infrastructure des transports et d'améliorer la connectivité entre les pays de la sous-région en créant des zones transfrontalières de transformation pour l'exportation et des dépôts intérieurs de dédouanement, en évitant l'application de nouveaux obstacles non tarifaires dans la sous-région et en encourageant les mesures de facilitation et d'efficacité du commerce portant notamment sur la rationalisation des procédures douanières et l'harmonisation et la simplification des documents et des réglementations dans les domaines du transport et des douanes.

33 Certains pays de la sous-région étaient bien placés dans les exportations de services comme le tourisme et les services d'accueil qui s'y rattachent, les voyages, les transports et les autres services commerciaux, auxquels pourraient s'ajouter les services d'éducation et les services médicaux. Cependant, comme aucune donnée précise n'existait dans ce domaine, la CESAP a été priée d'aider à constituer une base de données dans le secteur des services, sur un modèle décomposé.

34. Le Groupe directeur a noté que différents accords commerciaux bilatéraux existaient en Asie du Sud et qu'ils avaient un effet positif sur les courants d'échanges commerciaux bilatéraux. Il a recommandé d'étendre la couverture de ces accords à des produits plus nombreux pour stimuler davantage encore le commerce à l'échelon sous-régional.

35. Il a reconnu que les arrangements et les accords commerciaux régionaux et bilatéraux apportaient globalement une contribution au commerce sous-régional et régional, mais il a aussi noté avec préoccupation la multiplication de ces arrangements et accords en Asie et dans le Pacifique, qui risquait de donner parfois naissance à des engagements conflictuels. Dans certains cas, les arrangements commerciaux régionaux étaient à l'origine d'échanges commerciaux déséquilibrés dans la mesure où ils rassemblaient des pays parmi les moins avancés et d'autres pays en développement. Comme les négociations commerciales multilatérales, qui se déroulaient avec la participation d'un grand nombre de pays aux intérêts divergents et qui portaient sur de nombreux sujets, ne produisaient pas toujours des résultats favorables aux pays en développement, les arrangements commerciaux régionaux étaient apparus comme un mécanisme plus gérable pour promouvoir le commerce et les investissements. Cependant, si ces arrangements mettaient souvent longtemps avant de donner des résultats concrets, leur réussite dépendait dans une large mesure de la volonté politique de réduire à la fois les tarifs douaniers et les obstacles non tarifaires.

36. Le Groupe directeur a estimé que l'Accord de Bangkok pouvait jouer un grand rôle pour promouvoir les courants d'échanges commerciaux régionaux. Il s'est félicité de l'accession récente de la Chine à l'Accord car elle stimulerait probablement le commerce entre les parties. Il a noté, cependant, que la libéralisation du commerce dans le cadre de l'Accord de Bangkok était relativement lente et qu'un élargissement de la participation et de la couverture des produits et des secteurs, y compris les services, donnerait une plus grande portée à l'Accord.

37. Pour ce qui est de l'Asie du Sud, le commerce et les investissements inter-sous-régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique pourraient être développés, principalement par le renforcement des liens entre la SAFTA et l'AFTA, sans oublier la possibilité de créer aussi des liens avec d'autres sous-régions comme l'Asie du Nord-Est, Chine comprise, et l'Asie occidentale, notamment la République islamique d'Iran et la Turquie.

38. Il fallait relancer la coopération économique régionale dans le cadre de la BIMST-EC. Le Groupe directeur a accueilli avec intérêt la possibilité d'un accord de libre-échange actuellement à l'étude entre l'Inde et l'ASEAN.

39. Il a été informé que l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique étaient les principaux partenaires commerciaux de la plupart des pays d'Asie du Sud. Alors que les taux moyens de la nation la plus favorisée de l'Union européenne étaient bas, elle appliquait des tarifs élevés aux produits agricoles et à d'autres produits importants pour les pays d'Asie du Sud, et la sous-région de l'Asie du Sud occupait un rang de priorité modeste dans le système généralisé de préférences de l'Union européenne. Quant au système généralisé de préférences des États-Unis, il comportait des règles d'origine de plus en plus restrictives et des taux de la nation la plus favorisée plus élevés que la moyenne pour de nombreux produits d'exportation des pays d'Asie du Sud. L'Asie du Sud avait subi le contrecoup de la conclusion de l'Accord de libre-échange nord-américain et les pointes tarifaires ainsi que l'escalade des tarifs dans les pays européens et aux États-Unis continuaient à freiner les exportations de l'Asie du Sud vers ces marchés.

40. Le Groupe directeur a reconnu que le traitement spécial et différencié était un élément essentiel du régime des échanges commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux, mais qu'il fallait établir à tous les niveaux des mécanismes efficaces pour lui donner concrètement application. Il a noté avec satisfaction, d'une part, les dispositions de traitement spécial et différenciel établies par l'Inde pour les pays les moins avancés dans le cadre du SAPTA et de différents accords commerciaux bilatéraux, ainsi que les modalités d'octroi de bourses d'études dans différents secteurs comme les TIC et les textiles, et d'autre part, la liste de concessions de la Chine assortie d'un traitement préférentiel pour les pays les moins avancés au titre du troisième cycle de négociations commerciales dans le cadre de l'Accord de Bangkok. Il a appelé l'attention sur l'intégration à temps de l'Afghanistan dans les cadres existants de libéralisation et de coopération économique sur la base du traitement spécial et différenciel. L'Inde importait des PMA 2,1 % du total de ses importations, pourcentage le plus élevé du monde.

41. Il a été informé que les investissements étrangers directs (IED) en Asie du Sud étaient encore relativement restreints mais pourraient augmenter sensiblement à la suite de la libéralisation entreprise dans ce domaine. Il a suggéré que les pays d'Asie du Sud exploitent plus activement le vaste marché de l'Inde en recourant aux IED et en profitant alors du régime spécial accordé aux pays membres de la SAARC dans le régime indien de l'IED.

C. Développement de l'entreprise privée pour promouvoir les exportations

42. Le Groupe directeur était saisi du document E/ESCAP/SREC(14)/2 intitulé «Développement de l'entreprise privée pour promouvoir les exportations», qui a été présenté par le Chef de la Division du commerce et des investissements de la CESAP. Les représentants du Népal et du Pakistan ont fait ensuite des observations.

43. Si certains pays avaient bénéficié d'une stratégie de promotion des exportations à certaines étapes de leur processus de développement, le renforcement de la demande intérieure n'en constituait pas moins aussi une importante stratégie pour favoriser le développement général.

44. Le Groupe directeur a souligné que les entreprises privées avaient joué un rôle très important dans la promotion du développement général, particulièrement dans la promotion des exportations dans les pays en développement de la région. Il a noté avec intérêt les différentes mesures de réforme adoptées dans les pays de la sous-région de l'Asie du Sud, qui avaient dynamisé la croissance des PME.

45. Il a encore souligné qu'il fallait définir et appliquer des mécanismes institutionnels et autres permettant des consultations fréquentes entre les secteurs public et privé. Il était souhaitable de recenser les meilleures pratiques dans ce domaine et de les diffuser auprès des pays de la sous-région de l'Asie du Sud.

46. Le Groupe directeur a estimé que le développement de l'infrastructure, la diffusion de l'information sur les débouchés commerciaux, l'accès aux ressources financières et la modernisation technologique étaient des aspects critiques pour le développement des PME et qu'un soutien des pouvoirs publics était donc nécessaire.

47. Il a noté avec satisfaction l'action entreprise par différents pays dans le sens de la privatisation et de la cession d'entreprises publiques au secteur privé. Il a été intéressé par la relation des expériences récentes de l'Inde, du Népal et du Pakistan à ce sujet, et a estimé que le rythme de la privatisation était satisfaisant.

48. Il a été d'avis que le secteur privé avait joué un rôle important dans le développement général et dans les activités d'exportation. Cependant, aux premiers stades du processus de développement, le secteur public avait dû supporter des responsabilités plus lourdes en raison des investissements importants exigés par différents projets et à cause d'autres externalités de certains services. Récemment, le secteur privé avait été invité à jouer un rôle majeur en partenariat avec les organismes du secteur public, non seulement dans des activités directement productives, mais aussi dans le développement de l'infrastructure et la prestation de services sociaux et financiers.

49. Le Groupe directeur a constaté avec satisfaction que, sous l'effet de changements de politique positifs qui s'étaient accompagnés de taux de croissance plus élevés, l'environnement économique dans les grandes économies de l'Asie du Sud avait créé des possibilités d'attirer des investissements d'origine extérieure. Il avait enrayé l'exode des compétences et attirait aussi des investissements dans le secteur manufacturier et dans d'autres secteurs sociaux ainsi que dans le domaine de la recherche-développement. Tel était particulièrement le cas en Inde pour le secteur des logiciels. Le Groupe directeur a aussi noté avec intérêt que les exportations indiennes de logiciels avaient atteint 8 milliards de dollars des États-Unis en 2001.

50. Il a recommandé que le développement de la capacité interne passe par l'expansion des PME, qui était l'un des principaux moyens de promouvoir le secteur privé. Il était important, à cet égard, d'établir de solides liaisons en amont avec le secteur rural pour promouvoir les PME rurales.

51. Il a constaté que l'investissement étranger direct contribuait largement à l'expansion du secteur privé dans les pays. Il a souligné qu'il fallait créer des organismes de promotion des investissements qui soient mieux cadrés et organisés de façon plus rationnelle et qui fonctionnent sur la base d'un partenariat entre les secteurs public et privé, avec une attitude et selon des méthodes commerciales de nature à attirer plus efficacement les investissements.

52. Le Groupe directeur a estimé qu'il fallait apporter un certain nombre de corrections et d'ajouts au document E/ESCAP/SREC(14)/2. Les Maldives devraient y être cités parmi les pays les moins avancés (paragraphe 1) ainsi que leur expérience en matière de promotion des exportations

(paragraphe 25). Il y a relevé que l'Inde était à l'origine de 0,7% du commerce mondial (paragraphe 27) et a suggéré de mentionner les «coûts élevés du transit» parmi les contraintes qui pesaient sur les exportations des pays sans littoral (paragraphe 29). Il a fait observer que le ton du document donnait l'impression d'une situation socioéconomique déprimée alors que la réalité était tout autre. Il s'est élevé contre l'emploi d'expressions telles que: «situation ... désespérée», «pauvreté envahissante», «misère humaine partout présente» et «incompétence du secteur privé» pour décrire les conditions socioéconomiques de la région.

D. Réunion-débat sur une série de questions concernant la réalisation d'un développement économique national et sous-régional soutenu

53. Quatre experts, représentant le Bhoutan, l'Inde, la Malaisie et les Maldives, ont fait des exposés sur les sujets suivants: importance de la mondialisation et du système commercial multilatéral pour les pays en développement géographiquement isolés (pays sans littoral et pays insulaires); promotion du commerce et des investissements intrarégionaux: enseignements à tirer de la Zone de libre-échange de l'ASEAN (AFTA), réduction de la fracture numérique en Asie et dans le Pacifique: politiques et stratégies aux niveaux national et régional.

54. Le Groupe directeur a constaté que les pays sans littoral et les pays insulaires se heurtaient à des difficultés dans leurs efforts pour améliorer leur développement économique: éloignement des marchés internationaux, catastrophes naturelles et changements climatiques, insuffisance des infrastructures, limitation des itinéraires de transit, coût élevé du transport et du transit, lourdeur des dispositifs douaniers chez leurs principaux partenaires commerciaux et étroitesse du marché intérieur. S'y ajoutaient d'autres problèmes, le plus souvent propres aux pays les moins avancés et aux pays en développement, comme la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, l'étroitesse de la base de ressources et la fragilité des entreprises.

55. Le Groupe directeur a fait remarquer que la mondialisation avait fourni de nombreuses chances aux petits pays, comme à tous les pays en développement. Elle avait, par exemple, stimulé la bonne gouvernance, donné un coup de fouet au développement économique, entraîné la facilitation des échanges commerciaux et l'amélioration des droits de transit, élargi l'accès aux marchés internationaux et augmenté le courant d'investissements étrangers directs. Elle avait, cependant, accru aussi parfois l'exposition à la concurrence ainsi que la marginalisation des PME nationales, et exposé davantage les pays aux fluctuations des cours internationaux des produits d'exportation et d'importation essentiels ainsi qu'aux mouvements cycliques des marchés mondiaux et aux chocs économiques et financiers de portée régionale et mondiale.

56. Le Groupe directeur a donc estimé qu'il importait d'intégrer ces pays aux cadres économiques régionaux et au système commercial multilatéral dans des conditions équitables et non discriminatoires et moyennant des dispositions appropriées de traitement spécial et différencié qui

tiennent compte de leurs caractéristiques et de leurs difficultés propres. Il fallait qu'ils participent à la prise des décisions internationales, étant étendu que la coopération internationale était nécessaire pour renforcer leurs capacités nationales, particulièrement en matière de transports et de communications. Le Groupe directeur s'est félicité de la participation de différents pays au Programme de coopération économique sous-régional pour l'Asie du Sud de la Banque asiatique de développement.

57. Il a écouté avec grand intérêt un exposé sur l'expérience de l'accord de libre-échange ASEAN-AFTA. Le succès de l'ASEAN s'expliquait par la recherche du consensus, la souplesse, le traitement spécial et différencié pour les membres les plus faibles, une forte volonté politique, un examen périodique à un niveau élevé des progrès réalisés et l'absence de conflits. Le processus d'intégration avait entraîné des coûts d'ajustement à court terme, mais les avantages à long terme en seraient bien supérieurs. Les échanges commerciaux dans la sous-région étaient en hausse et les investissements intrarégionaux progressaient régulièrement.

58. L'AFTA était confrontée à des difficultés à la fois politiques et économiques. En effet, les entreprises nationales devaient faire face à une concurrence plus vive du fait de la modification de l'environnement commercial dans le monde, y compris l'incidence éventuelle de divers accords bilatéraux de libre-échange entre certains membres de l'ASEAN et des pays extérieurs à la sous-région de l'ASEAN. L'AFTA se heurtait aussi au problème de la réduction des disparités de développement entre ses membres les plus avancés et les moins avancés. L'AFTA envisageait déjà d'étendre sa zone de libre-échange selon diverses modalités: zone de libre-échange ASEAN-Chine, ASEAN+3 (Chine, Japon et République de Corée), zone de libre-échange ASEAN-ANZCERTA (accord commercial de coopération économique Australie-Nouvelle-Zélande), zone de libre-échange ASEAN-Japon, zone de libre-échange ASEAN-Inde et accord de coopération économique ASEAN-États-Unis d'Amérique.

59. Le Groupe directeur a entendu avec intérêt l'exposé sur l'expérience de l'Inde au sujet du développement des capacités en TIC et la réduction de la fracture numérique aux niveaux national et régional. Il a estimé que l'application et l'utilisation des TIC jouaient un rôle essentiel dans le processus de développement et permettaient aux pays de brûler les étapes pour combler l'écart technologique. Mais, pour que les TIC soient vraiment utiles, il fallait qu'elles parviennent à atteindre les groupes marginalisés de la société, notamment les ruraux pauvres.

60. L'Inde avait réussi à développer ses capacités en TIC en créant un environnement favorable, comprenant un régime libéralisé, un assouplissement de la réglementation et de la législation commerciales et un renforcement du droit applicable au développement des TIC. S'y ajoutaient la protection des droits de propriété intellectuelle et le renforcement des dispositions juridiques relatives au commerce électronique, y compris la reconnaissance des contrats conclus par les moyens électroniques et des signatures numériques, et la prévention des délits informatiques. Des partenariats

s'étaient formés entre les pouvoirs publics et les entreprises pour combattre la piraterie logicielle. Il restait cependant encore beaucoup à faire et l'Inde prenait des mesures pour augmenter sa compétitivité et l'utilisation de TIC.

61. Le Groupe directeur a été informé de l'expérience de Media Lab Asia, qui résultait d'un accord de collaboration entre le Gouvernement indien et le Massachusetts Institute of Technology pour développer les TIC en commun. Media Lab Asia avait notamment réussi à atteindre les populations rurales par divers moyens: interfaces appropriés, usage des langues locales, mise au point de boîtes à outils multilingues à l'intention des non spécialistes, emploi de réseaux sans fil et de capteurs électroniques et de polycapteurs à bon marché pour le traitement de l'information, et usage d'interfaces numériques pour faciliter les transactions financières. Il envisageait d'élargir ses activités à toute l'Asie, et était devenu le secrétariat de l'Équipe spéciale de l'ONU sur les technologies de l'information et de la communication, chargé du réseautage régional entre les entreprises, les universités et les ONG en Asie. Media Lab Asia devrait être considéré comme organisme de coordination pour les projets de développement des TIC dans la région Asie-Pacifique.

62. On a aussi fait remarquer qu'il fallait que les pays membres renforcent leur collaboration aux niveaux régional et sous-régional pour combattre le terrorisme, qui menaçait de désorganiser le commerce et l'investissement.

E. Organisation des travaux futurs compte tenu du nouvel appareil de conférence de la Commission

63. Le Groupe directeur était saisi d'une note du secrétariat intitulée «Organisation des travaux futurs compte tenu du nouvel appareil de conférence de la Commission» (E/ESCAP/SREC(14)/3), qui a été présentée par le Chef de la Division du commerce et des investissements de la CESAP. Compte tenu de la révision de l'appareil de conférence, cette quatorzième session serait la dernière session du Groupe directeur.

64. Le Groupe directeur a pris note du nouvel appareil de conférence de la Commission et n'a pas fait d'observations à ce sujet.

F. Questions diverses

65. Aucune question n'a été examinée sous ce point de l'ordre du jour.

III. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture et durée

66. Le Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale a tenu sa quatorzième session à Bangkok du 2 au 4 décembre 2002.

67. La Secrétaire exécutive adjointe, assurant l'intérim, a prononcé une allocution d'ouverture.

B. Participation

68. Les représentants des pays membres et membres associés suivants de la CESAP étaient présents: Bangladesh, Bhoutan, Chine, Fédération de Russie, Hong Kong (Chine), Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Malaisie, Maldives, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie, Viet Nam.

69. Un représentant du Programme des Nations Unies pour le développement était également présent en tant qu'observateur.

C. Élection du bureau

70. Le Groupe directeur a élu à l'unanimité M. Vinay Bansal (Inde) Président, et MM. Bhoj Raj Ghimire (Népal) et Chana Kanaratanadilok (Thaïlande) Vice-Présidents.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

71. Le Groupe directeur a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Commerce international et investissements en Asie du Sud et en République islamique d'Iran: problèmes et politiques aux échelons national et sous-régional.
5. Coopération intra-sous-régionale et inter-sous-régionale pour l'expansion des courants d'échanges commerciaux et d'investissements dans le contexte du développement de l'Asie du Sud et de la République islamique d'Iran.
6. Développement de l'entreprise privée pour promouvoir les exportations.
7. Réunion-débat sur une série de questions concernant la réalisation d'un développement économique national et sous-régional soutenu.
8. Organisation des travaux futurs compte tenu du nouvel appareil de conférence de la Commission.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport.

E. Adoption du rapport

72. Le Groupe directeur a adopté le rapport sur sa quatorzième session le 4 décembre 2002.

- - - - -